

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoint - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
14 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Carole CAVELTI à M. Hervé DECOURSIERE

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.4. Affectation des résultats 2025

A la suite de l'approbation du Compte Financier Unique 2025, il convient de procéder à l'affectation des résultats dégagés, ainsi que le prévoient les textes.

Les résultats peuvent être décrits dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	606 663,48 €	438 740,98 €
Solde des RAR (dépenses -recettes)	720 005,38 €	/

Selon l'instruction comptable M57, l'excédent de fonctionnement doit venir en priorité financer le besoin de financement de la section d'investissement (résultat corrigé des restes à réaliser).

Compte tenu des résultats 2025 ci-dessus, il ressort un besoin de financement de 113 341,58 €.

La Commission des finances propose d'affecter volontairement la somme de 122 435,62 € à l'article 1068.

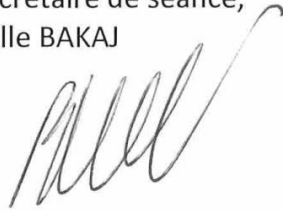
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20260429-DCM_290426_3_4-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

- **de reporter** l'excédent d'investissement de 606 663,48 € à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2025,
- **d'affecter** 122 435,62 € à l'article 1068 en réserve pour investissement,
- **de reporter** le solde de l'excédent de fonctionnement de 316 305,36 € à l'article 002 « excédents capitalisés de fonctionnement » du budget primitif 2025,
- **de reprendre** les restes à réaliser du budget primitif 2025 en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

BRUEBACH le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ



Le Maire,
Aurélien MEROT

